

# Collectif Droit de vote 2014

**Droit de vote et d'éligibilité  
pour tous les résidents étrangers  
dès 2014**



## Dossier de campagne

**Collectif Droit de vote 2014,  
pour le droit de vote et d'éligibilité  
des étrangers extracommunautaires  
aux élections locales**



## **Le collectif Droit de vote 2014**

**p. 4**

## **L'appel du collectif Droit de vote 2014**

**p. 6**

## **Le 4 pages du Collectif**

**p. 8**

## **L'appel de SOS Racisme**

**p. 12**

## **L'appel des résidents étrangers**

**p. 13**

## **L'appel d'Esther Benbassa et Sergio Coronado (EELV)**

**p. 14**

## **Le concert du 23 mai, place de La Bastille**

**p. 15**

## **Des mobilisations en France**

**p. 20**

## **La cérémonie symbolique du 24 juin 2013**

**p. 22**

## **Le dernier sondages de La Lettre de la citoyenneté**

**p. 23**

## **Des communiqués**

**p. 25**

## **La lettre ouverte au président de la République (11/07/2013)**

**p. 27**

# Le collectif Droit de vote 2014

## Du collectif Votation citoyenne au collectif Droit de vote 2014 : agir pour le droit de vote des étrangers aux élections locales

Depuis 1990 et une première campagne « J'y suis j'y vote », une soixantaine d'associations, syndicats et partis ont mené plusieurs actions en faveur du droit de vote des étrangers.

Depuis 2002, c'est sous la bannière du collectif national Votation citoyenne que ces organisations ont continué à promouvoir l'extension du droit de vote et d'éligibilité pour les élections locales à tous les citoyens, quelle que soit leur nationalité. Dix ans plus tard, Le Collectif s'est élargi dans le cadre de la campagne « Droit de vote 2014 ». Un appel à la mobilisation citoyenne et une pétition adressée au président de la République ont été lancés en décembre 2012 afin que nos concitoyen(ne)s résident(e)s étranger(e)s puissent voter dès les élections municipales de 2014. Le collectif « Droit de vote 2014 » regroupe quelques 120 organisations (associations, syndicats et partis politiques), parmi lesquelles la plupart des associations antiracistes et de défense des droits, les associations issues de l'immigration et des grands mouvements d'éducation populaire, ainsi que les grandes confédérations et organisations syndicales, les partis politiques, etc. : la Ligue des droits de l'Homme (LDH), le Mouvement antiraciste et pour l'amitié entre les peuples (Mrap), SOS racisme, le Réseau éducation sans frontières (RESF), l'Association pour une citoyenneté européenne de résidence (Acer), l'Aseca - Lettres de la citoyenneté, la CFDT, la CGT, la FSU, l'Unef, EELV, le Front de gauche, le Nouveau Parti anticapitaliste (NPA)... Et de nombreuses autres organisations membres rejoignent les actions du Collectif : [www.droitdevote2014.org](http://www.droitdevote2014.org).



A plusieurs reprises, des campagnes de votations citoyennes ont été organisées au niveau national, totalisant chaque année plus de 60 000 votants en 2002, 2005, 2006, 2008. Plusieurs municipalités d'Île-de-France ont également réalisé en 2006 des référendums locaux, faisant exprimer par vote officiel les électeurs et les résidents étrangers de leur ville sur le droit de vote et d'éligibilité des étrangers. Partout en France, ces initiatives militantes permettent de sensibiliser, mobiliser, et de porter cette revendication essentielle pour notre démocratie et notre « vivre ensemble ».



### La campagne 2010 - 2012 « Oui ! Droit de vote des étrangers ! »

Après trente ans de promesses non tenues et plusieurs tentatives parlementaires non abouties, le collectif national Votation citoyenne a voulu faire évoluer ses actions à l'approche des élections de 2012, et a ainsi développé sa campagne « Oui ! droit de vote des étrangers ! », de novembre 2010 à juin 2012. Afin de rythmer l'agenda politique sur cette question, le Collectif a impulsé des initiatives citoyennes tout en appuyant le travail d'interpellation politique. Le débat du 16 mars à la Bourse du travail est ainsi le point d'orgue de cette campagne.

## Mobilisations citoyennes

De nombreuses initiatives ont été menées par les collectifs locaux. Une centaine de votations citoyennes ont été organisées partout en France. Tout particulièrement à Paris : campagne d'affichage, bureaux de vote... Des votations ont également été organisées lors d'événements rassembleurs comme les Solidays, la fête de l'Humanité, ou encore le salon de l'enseignement. De même, l'Unef a organisé des votations dans certaines universités. De plus, en décembre 2010 la ville d'Ivry a consulté tous les citoyen(ne)s de sa commune, français comme étrangers, en organisant un référendum d'initiative locale sur cette question (61,5 % de votes pour et 37,8 % de votes contre).

Au total, le Collectif comptabilise, début 2012, 64 000 votants qui ont eu le choix de se prononcer pour ou contre le droit de vote des résidents étrangers aux élections locales, les votes favorables l'emportant à 90 %... En parallèle de nombreux débats publics se sont tenus partout en France dans le même souci de sensibiliser les citoyen(ne)s à cet enjeu et de porter cette revendication.

### Interpellation politique

Le Collectif s'est fait le relais, nationalement et localement, de l'appel des maires pour le droit de vote des résidents étrangers aux élections locales qui a récolté plus de 109 signatures. Il a également suivi la mise en place statutaire et organisationnelle du Conseil français de la citoyenneté de résidence (Cofracir), qui réunit des représentants de conseils de résidents étrangers et élus référents. Le travail d'interpellation politique a été renforcé suite aux élections sénatoriales, par les perspectives politiques a priori plus favorables avec le vote majoritaire du Sénat sur la proposition de loi pour le droit de vote des résidents étrangers aux élections municipales. Le Collectif a été auditionné par les parlementaires, et a organisé le rassemblement devant le Sénat le 8 décembre pour soutenir cette initiative.

Engagement n° 50 du candidat François Hollande : « *J'accorderai le droit de vote aux élections locales aux étrangers résidant légalement en France depuis cinq ans.* »

### La campagne « Droit de vote 2014 »

Le collectif « Droit de vote 2014 » a la charge d'assurer le succès de la pétition nationale, lancée le 13 décembre dernier. Il souhaite s'engager dans une mobilisation qui aille à la rencontre des citoyens, qui porte et anime le débat public sur les principes et les modalités de l'élargissement du suffrage universel, dès les élections municipales de 2014 ; une mobilisation qui interpelle le président de la République afin que les engagements pris soient tenus, ainsi qu'un maximum de parlementaires (Assemblée nationale et Sénat), pour que le processus législatif s'engage. De nombreux collectifs locaux se sont mis en place très rapidement partout en France (Grenoble, Amiens, Nantes, en Seine-Saint-Denis, dans les Hauts-de-Seine...) à l'appel du Collectif national, et continuent de multiplier les initiatives : signature de la pétition, distribution de tracts, collage d'affiches, rassemblements, réunions publiques, interpellations et rencontre des député(e)s, sénateurs/trices, maires, etc. Deux grandes phases de mobilisations ont déjà eu lieu : la semaine du 26 janvier au 10 février et le week end des 6 et 7 avril 2013, conclues par un grand concert à Paris qui a rassemblé plus de 10 000 personnes.



Extrait de la conférence de presse de président de la République, le 16 mai 2013 : « *Après les élections municipales, comme cela il n'y aura plus d'enjeu, il [un projet de texte constitutionnel] sera soumis au Parlement et le Parlement en fera l'adoption s'il le souhaite.* »

Aujourd'hui, la pétition nationale a recueilli près de 63 000 signatures, dont 38 000 papiers, grâce à la mobilisation et au travail des collectifs locaux. Quelques 1 000 signatures ont également été recueillies sur Facebook, auxquelles s'ajoutent les 13 071 signatures de la pétition lancée par SOS Racisme, le 8 décembre 2012. Soit un total de plus de 77 000 signatures à ce jour, et la mobilisation continue !



# Droit de vote pour tous les résidents étrangers dès 2014

pour une République ouverte et fraternelle

## Le suffrage universel a été une longue conquête dans l'histoire de la République.

Si, en 1793, lors de la Révolution, la première République en adopta le principe, il fut réellement mis en œuvre par la II<sup>e</sup> République, après la Révolution de 1848. Mais le suffrage resta limité aux hommes jusqu'en 1944, lorsque fut enfin instauré, à la Libération, le droit de vote pour les femmes. Trente ans plus tard, en 1974, l'âge du droit de vote fut abaissé de 21 à 18 ans.

En 1998, les étranger(e)s citoyen(ne)s des pays de l'Union européenne résidant en France ont été admis(es) au vote et à l'éligibilité pour les élections municipales et au Parlement européen.

En mai 2000, l'Assemblée nationale vote une proposition de loi accordant le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales pour les étranger(e)s extracommunautaires, qui résident légalement sur le territoire depuis cinq ans au moins. Le Sénat, à son tour, le 8 décembre 2011, adopte cette même proposition. Il reste à mettre en œuvre la révision constitutionnelle nécessaire.

De nombreux(ses) responsables politiques de gauche, et aussi du centre et de droite, se sont exprimé(e)s en faveur de ce droit.

En 2012, lors des élections présidentielles et législatives, la nouvelle majorité a inscrit cette réforme dans son programme. Conformément à ses engagements dans sa déclaration de politique générale, le Premier ministre, en juillet puis en septembre, a promis qu'il y aurait un projet de loi en 2013.

Près de deux millions et demi d'étranger(e)s extracommunautaires vivent et travaillent dans des communes où elles/ils participent à la vie locale et paient des impôts. Nombre d'entre elles/eux sont responsables d'associations, délégué(e)s de parents d'élèves, délégué(e)s syndicaux(cales)...

La vie locale est un lieu essentiel de la vie démocratique et il n'existe aucune raison pour que toutes celles et tous ceux qui résident sur ces territoires n'y participent pas de façon égale. Il est temps de franchir une nouvelle étape pour l'élargissement du suffrage universel, la démocratie, la cohésion sociale et pour l'égalité des droits.

Les promesses électorales faites depuis plus de trente ans, approuvées par les électeurs(trices) à au moins quatre reprises, depuis 1981, doivent maintenant être tenues.

**Nous appelons à la mobilisation citoyenne  
pour que cette réforme, essentielle pour une  
République ouverte et fraternelle, soit mise en  
œuvre dès les élections municipales de 2014.**

# Monsieur le Président de la République,

**Nous vous demandons d'engager le processus de révision constitutionnelle permettant d'instaurer le droit de vote et d'éligibilité pour nos concitoyen(ne)s résident(e)s étranger(e)s aux élections locales, dès les municipales de 2014.**

**Cet impératif d'égalité et de démocratie est urgent !**

**Je signe la pétition\***

**Nom**

**Prénom**

**Adresse**

**Adresse mail**

**Signature**

**Téléphone**

**[www.droitdevote2014.org](http://www.droitdevote2014.org)**

*Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à pouvoir vous informer de nos actions dans le cadre de la campagne pour le droit de vote des étrangers. Les destinataires des données sont : collectif « Droit de vote 2014 ».*

*Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à [contact@droitdevote2014.org](mailto:contact@droitdevote2014.org).*

*Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.*

\* Vous pouvez signer la présente pétition sur Internet : [www.droitdevote2014.org](http://www.droitdevote2014.org) ou retourner votre signature par courrier à l'adresse suivante : Collectif Droit de vote 2014, 138 rue Marcadet, 75018 Paris.

**A l'appel de :**

**Associations** : Ligue des droits de l'Homme (LDH), Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (Mrap), SOS Racisme, collectif « Votation citoyenne », Réseau éducation sans frontières (RESF), Assemblée citoyenne des originaires de Turquie (Acort), Association démocratique des Tunisiens en France (ADTF), Association des Marocains de France (AMF), Association des travailleurs maghrébins de France (ATMF), Association des Tunisiens en France (ATF), Association pour une citoyenneté européenne de résidence (Acer), Fédération des Tunisiens pour une citoyenneté des deux rives (FTCR), Mouvement citoyen des Tunisiens en France (MCTF), Union des Tunisiens pour l'action citoyenne (Utag), Réseau Euromed France, Conseil français de la citoyenneté de résidence (Cofracir), Collectif pour l'avenir des foyers (Copaf), Ligue de l'enseignement (LE), Solidarité laïque, France terre d'asile (FTDA), La Cimade, Les Amoureux au ban public, Aseca - Lettre de la citoyenneté, Collectif national pour les droits des femmes (CNDF), Mouvement de la paix, Attac France, Ceditim, Fondation Copernic, Gisti, Banlieues actives, Les Indivisibles, Association nationale des élus communistes et républicains (Anecr), Fédération des élu(e)s verts et écologistes (Feve), A gauche autrement - Le Pré-Saint-Gervais, Agir contre le racisme (ACR) - Nice, Apeis, Association biterroise contre le racisme, Association locale des femmes algériennes (Alfa - Nantes), Association de soutien aux étrangers du Val-de-Marne (Assouevam), Actions citoyennes interculturelles - Astu, Horizome, Nedjma, Partage - Bezons, Atams, collectif « Avà Basta », collectif « Culture Création Citoyenneté », collectif « Diversi-T37 », Coordination alsacienne de l'immigration maghrébine (Calima), Emmaüs Pointe-Rouge, Ensemble nous sommes le 10<sup>e</sup>, Fédération nationale des maisons des potes, Fédération nationale Mosaïc, Gauche citoyenne 94, Glimpy, Go citoyenneté - Grenoble, Groupe non-violent Louis Lecoin, Ipam, La Coopérative du citoyen, Le 93 au cœur de la République, Les Diffuseurs humanistes, Les MJC en Île-de-France - Fédération régionale, Les Sans-étiquette, Mémorial 98, Mouvement Utopia, Pays-de-Loire-Gaza-Jérusalem, Printemps ligueur, Resfim - Mayotte, Ras l'front - Grenoble, Ras l'front du voironnais, Ruptures, Sortir du colonialisme, Tends la main, TET-LLA, Turbulences Marne-la-Vallée, Union juive française pour la paix (UJFP), Vérité et justice pour l'Algérie, Victimologie sans frontière, Visa.

**Syndicats** : Confédération française démocratique du travail (CFDT), Confédération générale du travail (CGT), Fédération syndicale unitaire (FSU), Union syndicale Solidaires, Syndicat des enseignants (SE-Unsa), Syndicat de la magistrature (SM), Union nationale des étudiants de France (Unef), Fédération indépendante et démocratique lycéenne (FIDL), Union nationale lycéenne (UNL), Fédération Sud Education, Snasub-FSU, Snep-FSU, Snes-FSU, SNPES-PJJ/FSU, Snuclias-FSU, CFDT Taxis parisiens, CGT-Educ'Action, CGT-Radio France, Syndicat national des journalistes CGT, Confédération syndicale des familles (CSF).

**Partis politiques** : Europe écologie les Verts (EELV), Front de gauche (Convergences et alternative - CetA, Fédération pour une alternative sociale et écologique - Fase, Gauche anticapitaliste - GA, Gauche unitaire - GU, Les Alternatifs, Parti communiste des ouvriers de France - PCOF, Parti communiste français - PCF, Parti de gauche - PG, République et socialisme - RetS), Parti radical de gauche (PRG), Nouveau Parti anticapitaliste (NPA), Mouvement des jeunes socialistes (MJS), Mouvement des jeunes communistes de France (MJCF), Jeunes radicaux de gauche (JRG), Jeunes écologistes, Force citoyenne populaire (FCP), Jeunes de l'Union démocratique bretonne (UDB Yaouank/UDB Jeunes), Union démocratique bretonne (UDB), Rouge vif 13.

# Droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers aux élections locales

**Nous sommes toutes et tous concernés !**



En cette période de crise économique et sociale et dans un contexte de banalisation volontaire des thématiques de l'extrême droite et d'instrumentalisation de la xénophobie, l'enjeu du droit de vote des résidents étrangers ne doit pas être considéré comme accessoire... Certes il peut paraître moins impératif que de répondre aux urgences sociales que notre société traverse, mais le creuset entre des catégories sociales de la population s'accentue encore davantage quand des différences sont volontairement maintenues entre les citoyen(ne)s. Pour l'accès de tous à tous les droits (politiques, économiques, sociaux, culturels) il faut approfondir notre démocratie !

Depuis la mise en application du traité de Maastricht en 1992, les résidents originaires d'un autre pays de l'Union européenne ont le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales et européennes. Mais sous prétexte qu'ils ont une nationalité qui va au-delà des frontières de l'Union européenne, certains de nos concitoyen(ne)s, qui vivent et travaillent en France, sont mis au ban de la citoyenneté.

**« Tous les  
êtres  
humains  
naissent  
libres et égaux  
en dignité et  
en droits.**  
(art. 1<sup>er</sup> de la  
Déclaration  
universelle  
des droits de  
l'Homme)



Pourquoi maintenir en France une telle inégalité tandis que de nombreux pays européens ont franchi ce pas ? Le droit de vote des étrangers aux élections locales, qu'ils soient européens ou non, est une exigence sociale et politique légitime. Tant que l'exercice de la citoyenneté sera limité au critère de nationalité et non à celui de résidence, tant que des distinctions seront maintenues entre les citoyen(ne)s, notre démocratie sera en souffrance... Pour y pallier, nous avons le choix : reconnaître la pluralité des formes de citoyenneté, refonder celle-ci à partir du critère de résidence au moins pour certains scrutins.

**Pour un meilleur « vivre ensemble », nous sommes toutes et tous concernés :  
agissons à tous les niveaux pour que ce droit devienne effectif !**

## Un principe démocratique

L'enjeu central de l'obtention du droit de vote des résidents étrangers aux élections locales est la démocratie. Si la démocratie ne se limite pas au droit de vote, celui-ci est néanmoins à la fois le principal symbole de la citoyenneté, et l'outil par lequel chaque citoyen exprime sa voix et contribue de manière effective aux décisions prises au nom de l'intérêt général et à la désignation des personnes qui le représente dans différentes instances. C'est un acte citoyen par lequel on se manifeste en tant que membre d'une communauté politique (qu'elle soit locale, nationale, ou européenne...), d'une communauté de destin.

**« Participer à la  
communauté  
politique, en  
démocratie, c'est  
reconnaitre l'égalité  
entre tous les citoyens,  
c'est reconnaître leur  
diversité et leur liberté.  
C'est accepter les règles  
du vivre-ensemble sans  
lesquelles il n'est pas de  
société démocratique.**

(H. Andrès dans *Médiapart*,  
« Voter ensemble,  
c'est vivre ensemble »,  
5/12/11)

### Un suffrage universel ?

Le suffrage universel est le vote de l'ensemble des citoyens. Instauré en France en 1848, il s'étend aux femmes 96 ans après en 1944, et s'élargit aux jeunes à partir de 18 ans en 1974, et aux ressortissants des autres pays de l'Union européenne en 1992. Mais les résidents étrangers des pays extracommunautaires en sont toujours exclus en 2012...

### La citoyenneté en question

Dans le débat sur le droit de vote des résidents étrangers, il ressort deux conceptions de la citoyenneté :

**> Une vision de la citoyenneté liée uniquement à la nationalité**

En France sauf à certaines périodes de la Révolution française, le droit de vote a longtemps été lié à la nationalité puisque celle-ci définit l'appartenance juridique à un Etat souverain, en plus d'une dimension d'identité individuelle et collective.

**Juridiquement, l'étranger est celui qui n'a pas la nationalité... et donc qui ne peut être un citoyen.**

**> Une vision de la citoyenneté liée aussi à la résidence**

La citoyenneté ne se détermine pas seulement à partir de la nationalité, mais également à partir de l'appartenance à une communauté de destin. Dans les régions, les villes, les quartiers, les résidents (quelle que soit leur nationalité) sont soumis aux mêmes règles, ils doivent tous pouvoir participer à la vie politique. La citoyenneté est vue comme la manière de vivre ensemble sur un même territoire.

**« Je vis ici, je travaille ici,... je vote ici ! »**

# Actualité en France et dans l'UE

## L'opinion publique est favorable

Alors qu'il y a une vingtaine d'années les sondages donnaient au maximum un tiers d'avis favorables au droit de vote des étrangers, l'opinion publique a progressivement évolué dans un sens favorable et, depuis maintenant 13 ans, cette opinion est devenue majoritaire.

Fin 2011, au moment même où le débat connaissait une forte cristallisation politique entre partisans et opposants, les derniers sondages réalisés donnaient près de 60 % d'avis favorables au droit de vote et d'éligibilité des étrangers non communautaires aux élections locales (61 % pour BVA fin novembre 2011, et 59 % pour *La lettre de la citoyenneté* et Harris Interactive), soit 9 points supplémentaires depuis la dernière enquête de 2009.

Opinion (%)	1994	1999	2001	2003	2005	2008	2009	2011
Favorable	32	52	40	57	45	51	50	<b>59</b>
Opposée	63	45	57	38	52	46	48	<b>39</b>
Gauche Pour	48	66	42	71	53	68	66	<b>68</b>
Droite Pour	15	36	38	46	38	37	27	<b>40</b>

Résultats des sondages réalisés par *La lettre de la citoyenneté* 1994-2011

## Une opinion de plus en plus partagée

Selon Harris Interactive, l'idée « fait son chemin » parmi les sympathisants de droite et d'extrême droite, même si elle y demeure minoritaire : 42 % des sympathisants de droite y seraient favorables (+15 points par rapport à la dernière enquête), et 36 % de ceux de l'extrême droite (+14 points).

## Combien de personnes sont concernées ?

En 2008, selon l'Insee 3,7 millions d'étrangers résident en France, soit 5,8 % de la population totale (6,5 % au sein de l'UE) dont 1,3 million de ressortissants d'un autre pays de l'UE.

Si on tient compte d'une certaine durée de résidence 1,5 à 2 millions d'étrangers non communautaires pourraient s'inscrire sur les listes électorales, soit 3 à 4 % du corps électoral.

## Intégration ou exclusion ?

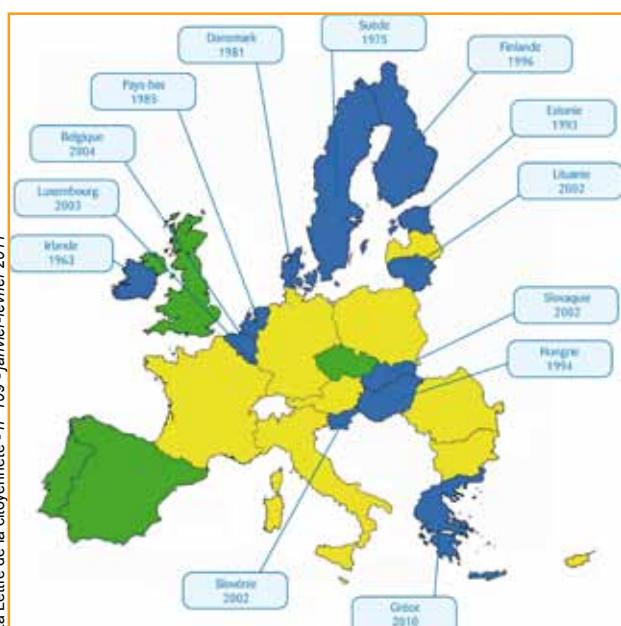
La citoyenneté est bien l'une des composantes du lien social, notamment par l'égalité des droits dont elle est garante. Par exemple, au niveau local, pour les nouveaux venus dans une commune, Français ou non, être considéré comme un citoyen à part entière est un moyen privilégié d'intégrer la communauté locale.

Aujourd'hui, les citoyens européens dès le début de leur résidence en France, et sans aucune condition d'assimilation ou naturalisation, bénéficient du droit de vote municipal et européen.

Pourquoi exiger ces conditions pour les étrangers non européens qui vivent ici depuis de nombreuses années? Quelle est la légitimité d'exclure une frange entière de la population de la participation à la vie politique locale ?

Il s'agit d'une double discrimination qui est intenable politiquement et qui peut avoir des conséquences graves sur un sentiment de relégation des étrangers déjà trop prégnant dans notre pays...

## Dans l'Union européenne, la majorité des pays y est favorable



**Treize Etats accordent le droit de vote communal à tous les résidents étrangers**, sous réserve d'un titre de séjour permanent ou d'une durée de résidence variable suivant les Etats et au maximum de cinq ans : Belgique, Danemark, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Slovaquie, Slovénie, Suède.

**Trois Etats** accordent le droit de vote aux nationaux de certains Etats tiers sous condition de réciprocité : Espagne, Portugal et République tchèque.

**Le Royaume-Uni** reconnaît le droit de vote et l'éligibilité, y compris lors des élections nationales, aux citoyens du Commonwealth (54 Etats indépendants comme l'Inde et le Pakistan) résidant dans le Royaume.

**Dix Etats** n'accordent aucun droit politique aux nationaux des Etats tiers : Allemagne, Autriche, Bulgarie, Chypre, France, Italie, Lettonie, Malte, Pologne et Roumanie.

A plusieurs reprises, **des institutions européennes se sont prononcées pour le droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers**, non communautaires, aux élections locales ou même pour l'attribution de la citoyenneté de l'Union aux ressortissants des Etats tiers.

**Mais le droit de vote des étrangers n'est pas une exception européenne.**

Dans d'autres pays dans le monde, différents modèles coexistent : certains pays ouvrent leur droit de vote selon le critère de résidence et d'autres sur la base des liens coloniaux ou culturels, de communauté de langue ou encore selon le critère de réciprocité. Dans la plupart de ces pays, la décision d'accorder le droit de vote aux résidents étrangers a été le résultat d'un consensus politique. Malgré les différents changements de majorité dans ces Etats, aucun n'est revenu sur cette décision, considérée comme une avancée démocratique.

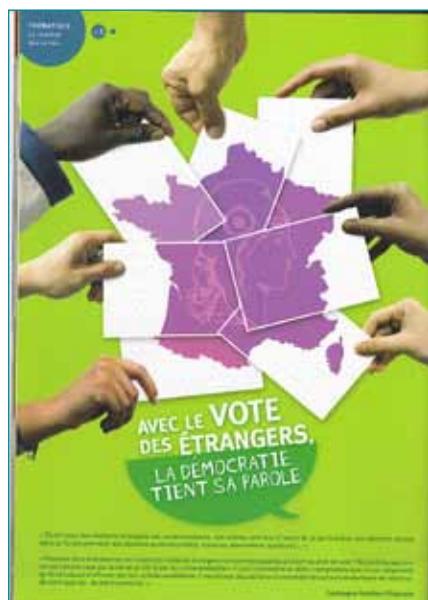
# Les évolutions politiques récentes en France

En mai 2000, l'Assemblée nationale avait adopté une proposition de loi pour le droit de vote des résidents étrangers aux élections municipales, transmise au Sénat puis abandonnée compte tenu de la composition de cette deuxième chambre. A plusieurs reprises ces dernières années, les différents partis de gauche ont déposé des propositions de loi pour le droit de vote des résidents étrangers en vain.

Les élections sénatoriales de septembre 2011 ont connu un basculement à gauche et ainsi permis de dégager une majorité de sénatrices et sénateurs favorables au droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers extra-communautaires aux élections locales en France. Ce changement a ainsi ouvert des perspectives vite concrétisées par une première étape décisive: le 8 décembre 2011, le Sénat a voté majoritairement pour la proposition de loi de révision constitutionnelle.

## Les suites possibles ...

La transposition en droit français du traité de Maastricht a tranché sur la nécessité d'une réforme de la Constitution ce qui implique soit un référendum, soit un vote conforme des deux assemblées suivi d'un vote à 60 % des deux assemblées réunies en congrès dans le cas d'un projet de révision constitutionnelle à l'initiative du président de la République, sur proposition du Premier ministre.



## Argumentaire

Fin 2011, la question du droit de vote des résidents étrangers, portée à l'agenda politique, a eu le mérite d'être fortement médiatisée, ce qui est positif, mais il faut aussi prendre en compte une certaine cristallisation des débats, voire même un risque d'instrumentalisation politique. Quelques éléments pour déconstruire des discours dont les arguments ne tiennent souvent qu'à peu de choses si ce n'est souvent au rejet de l'étranger...

### Il y a une crise tellement importante qu'il y a des sujets plus urgents...

Ce n'est jamais le moment ? Pourtant c'est un choix politique crucial qui ne coûte rien et une politique de cohésion sociale est d'autant plus légitime en temps de crise. Car en renforçant l'idée que les étrangers n'ont pas leur place dans la société, on augmente le sentiment d'inégalités et d'injustice sociale.

### Les étrangers eux-mêmes ne se sentent pas concernés et ne demandent pas le droit de vote.

Il faut prendre en compte que le droit de vote peut souvent paraître non prioritaire pour des personnes confrontées à des difficultés d'emploi, de logement, de reconnaissance. Néanmoins, les sondages spécifiques aux étrangers ont montré qu'ils étaient très majoritairement favorables à l'obtention de droits politiques. Les associations issues de l'immigration réclament ce droit depuis longtemps et le Conseil français de la citoyenneté de résidence (Cofracir), réseau de conseils locaux de résidents étrangers, a diffusé début 2012 un appel public.

### Le droit de vote est un attribut de la nationalité et il doit le rester...

**Pour être égaux devant le droit de vote, il faut être égaux en nationalité.** Restreindre la citoyenneté à la nationalité revient à rester ancré dans une conception de la seule souveraineté nationale. C'est nier une réalité qui est celle de la citoyenneté européenne, de la mondialisation, des migrations... De surcroît, l'idée que l'égalité de droit est tributaire de la nationalité est contraire aux droits fondamentaux.

### S'ils ont autant envie de participer à la vie citoyenne de notre pays, alors ils n'ont qu'à demander la nationalité française !

Ce discours nie totalement la réalité puisqu'il est de plus en plus difficile de devenir français. C'est rester une fois de plus dans une vision associant de manière indéfectible nationalité et citoyenneté, alors même que ce lien a été dépassé depuis 1992 avec le traité de Maastricht accordant le droit à un citoyen national d'un autre pays de l'UE résidant en France de participer aux élections locales. C'est également ignorer que nationalité et citoyenneté ne sont pas de même nature, la première répondant à la question « qui sommes-nous ? », le seconde à « que faisons nous ensemble ? ». Par ailleurs les pays d'Europe du Nord qui ont accordé le droit de vote aux élections locales ont, en parallèle, faciliter les conditions d'accès à la nationalité...

### Ce n'est pas parce qu'on paie des impôts en France que cela ouvre le droit à la citoyenneté française. Nous ne sommes pas dans un système censitaire...

Tentative de nous renvoyer notre argument selon lequel un individu qui participe à la vie économique, sociale ou culturelle du pays doit être considéré comme un citoyen à part entière. Pourtant, les résidents étrangers sont, dans leur quartier dans leur ville, des citoyens dans tous les actes de la vie quotidienne (école, travail, associations...) sauf pour la désignation de leur maire...

### Le droit de vote pour les immigrés favorisera tous les communautarismes et ce genre de mesure est irréversible

La peur du communautarisme est souvent agitée. Or de nombreux exemples montrent que des listes ne comprenant que des nationaux d'origine immigrée ont pu déjà se présenter à des élections communales en France comme à l'étranger mais ont toujours connu des scores très faibles et n'ont jamais concurrencé les listes des partis nationaux qui recueillaient d'ailleurs la grande majorité des suffrages des personnes d'origine immigrée. A l'inverse, le risque de communautarisme est bien plus fort quand des franges entières de la population se sentent reléguées et stigmatisées. En réalité, les études montrent que les votes des personnes d'origine ou de nationalité étrangère sont bien plus le reflet de leur classe sociale, à l'instar des nationaux.

### Il doit y avoir réciprocité

Attribuer le droit de vote aux seuls ressortissants des pays qui accordent ce droit aux Français résidant chez eux, c'est, entre autres, refuser la citoyenneté à ceux qui ont quitté des dictatures. Contrairement à l'Espagne et à d'autres pays, la France n'a jamais tenté d'accorder le droit de vote aux ressortissants de la vingtaine de pays, hors Union européenne, qui accordent aux Français comme aux autres étrangers ce droit aux élections locales. Mais surtout la réciprocité représente un risque d'introduire de nouvelles discriminations, entre les résidents étrangers, entre ceux qui auraient le droit de vote et ceux qui ne l'auraient pas...

# AGIR

# POUR le droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers aux élections locales

## Les actions militantes pour le droit de vote des étrangers

Depuis 1990 et une première campagne « J'y suis, j'y vote », des associations, syndicats et partis ont mené plusieurs campagnes pour le droit de vote des étrangers. Depuis 2002, c'est sous la bannière du collectif Votation citoyenne, que ces organisations continuent à mener leur combat.

A plusieurs reprises, des votations citoyennes ont été organisées au niveau national, avec plus de 60 000 votants en 2002, 2005, 2006, 2008 et plusieurs municipalités d'Ile-de-France ont réalisé en 2006 des référendums locaux, faisant s'exprimer par vote officiel les électeurs et les résidents étrangers de leur ville sur le droit de vote et d'éligibilité des étrangers.

Partout en France, ces initiatives militantes permettent de sensibiliser, mobiliser, et ne pas perdre de vue cet enjeu pour notre démocratie et notre « vivre ensemble ».



## La campagne 2010-2012 « Oui ! Droit de vote des étrangers ! »

Dans la perspective des échéances politiques de 2012, le collectif Votation citoyenne a voulu impulser de nouvelles initiatives locales sous des formes et des calendriers propres à chaque groupe local pour rythmer l'agenda politique sur la question. Une première vague de votations, débats, et même un référendum d'initiative locale à Ivry, s'est déroulée à l'automne 2010, une deuxième au printemps 2011 puis fin 2011 au moment même où le débat était porté sur l'arène politique. Au total, le collectif comptabilise 64 000 votants fin 2011 se prononçant pour (90%) ou contre le droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers aux élections locales !

En parallèle, le collectif s'est fait le relais, nationalement et localement de l'appel des maires pour le droit de vote des étrangers lancé en novembre 2010 à l'initiative du sénateur maire de Strasbourg qui a récolté plus de 100 signatures. Cette pétition des maires a été complétée par l'appel des résidents étrangers réunis dans le Cofracir.

Un travail important d'interpellation politique a été mené : en 2010 avec les fédérations d'élus, directement concernés par cet enjeu de démocratie locale, en 2011 dans le cadre de la recomposition sénatoriale, et en 2012 par l'interpellation des candidat(e)s aux élections présidentielle et législative.

## Informations

- **Le blog [www.oui-droitdevotedesetrangers.org](http://www.oui-droitdevotedesetrangers.org)** : rassemble les outils militants (documents téléchargeables, matériel votation, etc.) et les informations relatives aux différentes initiatives autour du droit de vote des résidents étrangers. Envoyez vos informations, actualités, tracts, photos et compte-rendus !
- **Les publications de *La lettre de la citoyenneté*** : pour faire le point tous les deux mois sur l'actualité de la citoyenneté de résidence en France et dans le monde - [www.lettredelacitoyennete.org](http://www.lettredelacitoyennete.org).
- **La thèse de Hervé Andrès** : pour aller plus loin, disponible dans la rubrique « ressources » du blog [www.oui-droitdevotedesetrangers.org](http://www.oui-droitdevotedesetrangers.org).

## En marche !

- **Constitution de collectifs locaux Votation citoyenne et organisation d'initiatives** autour du droit de vote des étrangers: débats, expositions, animations, votations citoyennes.
- **Interpellation politique locale** : dans le cadre des élections législatives par l'envoi de questionnaires.
- **Relai de l'appel des maires** : interpellez et faites signer cette pétition à vos élu(e)s.
- **Pétition pour le droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers** : à faire connaître et faire signer sur [cofracir.org/petition](http://cofracir.org/petition)

## Contacter le collectif national Votation citoyenne :

[votation.citoyenne@ldh-france.org](mailto:votation.citoyenne@ldh-france.org) - 01 56 55 51 08  
c/o Ligue des droits de l'Homme, 138 rue Marcadet, 75018 Paris.

# L'Appel de SOS Racisme

Voilà un an que la loi relative « *au droit de vote et à l'éligibilité des résidents étrangers non ressortissants de l'Union européenne aux élections municipales* » a été adoptée par le Sénat, prélude d'une nécessaire réforme de la Constitution pour que ce droit devienne effectif, que nous ne voyons toujours pas venir depuis le 6 mai dernier.

**Nous, représentants de la société civile, affirmons avec force : « nous n'attendrons plus ! ».**

Plus que jamais, reconnaître le droit de vote et d'éligibilité aux étrangers ayant choisi la France comme pays d'accueil répond non seulement à une exigence démocratique, mais également à un impératif d'égalité : notre idéal républicain, fondé sur l'égalité de tous les citoyens de la République, quels que soit leur nationalité, ne souffre d'aucun compromis.

**Reconnaitre le droit de vote aux étrangers, c'est non seulement leur signifier leur appartenance politique à la communauté française mais également favoriser leur intégration en les associant pleinement à la vie citoyenne locale.**

La concrétisation de ce droit constituera un signal fort d'intégration, traduisant la reconnaissance et la représentation des étrangers au sein de la société française, et leur signifiant ainsi qu'ils sont partie intégrante de la République.

En effet, est citoyen celui qui vit dans la cité, qui y réside et contribue à ses activités. De cette communauté d'intérêts et de destin découle une exigence démocratique : le droit pour chacun de participer à l'élaboration des décisions qui le concerne.

La concrétisation de ce droit contribuera également à lever le sentiment d'injustice ressenti par les enfants d'immigrés, qui votent peu, voyant que leurs parents, résidant en France depuis de longues années, en sont privés.

**Reconnaitre le droit de vote aux étrangers, c'est reconnaître une citoyenneté de résidence, comme pour les ressortissants de l'Union Européenne, en phase avec le monde ouvert et globalisé dans lequel nous vivons.**

La France, pays moteur de la construction européenne, est à la traîne puisqu'elle fait partie des 10 pays qui n'accordent aucun droit politique aux nationaux des Etats – tiers, sur les 27 Etats membres que compte l'Union européenne. Pressée par les instances européennes de conférer à l'ensemble des étrangers vivant sur son sol une citoyenneté de résidence, notre pays doit, sans délai, combler son retard.

**Reconnaitre le droit de vote aux étrangers, c'est adresser une réponse citoyenne et républicaine en faveur de l'égalité aux tenants d'une France recroquevillée sur elle-même et soupçonneuse de l'Autre.**

Le racisme et la xénophobie tirent leur force de cette infériorité de statut, maintenant les résidents étrangers en marge de la démocratie.

Face à la crise économique que traverse notre pays, il est temps de dire « stop » aux logiques de haine et d'affirmer qu'une nation n'est jamais aussi forte qu'en étant fidèle à ses principes d'égalité et de fraternité.

**Nous, représentants de la société civile, demandons solennellement au président de la République de concrétiser cette exigence démocratique et cet impératif d'égalité que constitue le droit de vote et d'éligibilité des étrangers aux élections locales, afin que chaque citoyen puisse faire partie du corps électoral pour les élections locales de 2014.**

# **L'Appel des résidents étrangers**

## **APPEL DES RÉSIDENTS ÉTRANGERS AUX CANDIDATS AUX ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES ET LÉGISLATIVES & AUX CITOYENS DE FRANCE**

Nous, résidents étrangers extra communautaires, bien que participant pleinement à la vie culturelle, sociale, économique, écologique et solidaire de la Cité, demeurons toujours exclus du droit élémentaire à la participation démocratique, à savoir le droit de vote et d'éligibilité aux élections locales.

Respectueux des lois républicaines, et contribuant au rayonnement de la société française, nous demandons ce socle légal afin de pouvoir faire exister notre choix.

Sans égalité civique, il est impossible d'imaginer une avancée sérieuse vers un nécessaire « mieux vivre ensemble » et un gain en cohésion sociale qui bénéficiera à une République ayant plus que jamais besoin de davantage de liberté, d'égalité, de fraternité et de justice.

### **- Nous demandons l'égalité -**

La citoyenneté, c'est-à-dire le droit à une parole politique, se situe sur le même rang que le droit à la santé ou au logement. Dans une démocratie, ce droit est indissociable de l'individu. Rien n'empêche que dans les collectivités locales les étrangers puissent disposer des modalités nécessaires pour faire valoir leur citoyenneté.

Dans nos territoires, la citoyenneté de résidence peut ouvrir la voie à une intégration qui serait pleine et volontaire. Ayant choisi de vivre en France, nous voulons être considérés comme des citoyens à part entière là où nous résidons.

### **- Nous défendons l'intégration -**

Le Sénat, le 8 décembre dernier, a voté un texte donnant le droit de vote et d'éligibilité aux résidents étrangers aux élections communales.

D'après les récents positionnements du Président de la République Nicolas Sarkozy, accorder le droit de vote aux résidents étrangers reviendrait à encourager le « communautarisme » en permettant aux minorités une expression qui renforcerait leur marginalisation culturelle ou religieuse plutôt que leur intégration. Pourtant permettre aux résidents étrangers une expression politique à un niveau local ne présente pas « un risque » pour nos « valeurs républicaines ». Il faut en finir avec cette peur de l'autre, il faut rompre définitivement avec ces clichés qui stigmatisent et empêchent la création de lien social. La reconnaissance de la contribution à la vie de la Cité des résidents étrangers par le vote est logique, nécessaire et sans danger : c'est un droit.

### **- Parce que nous aimons la France -**

Nous résidents étrangers lançons aujourd'hui cet appel à l'intention des candidats aux élections présidentielles et législatives, pour qu'ils s'engagent à voter un texte de loi qui accordera enfin aux résidents étrangers extra communautaires le droit de vote et d'éligibilité aux élections locales

Le Cofracir, Conseil français de la citoyenneté de résidence,  
vous encourage à signer sa pétition sur <http://cofracir.org/petition>.

# L'Appel d'Esther Benbassa et Sergio Coronado (EELV)

## Cinquante personnalités pour le droit de vote des étrangers

Par Esther Benbassa, sénatrice (EELV) du Val-de-Marne et rapporteure au Sénat de la proposition de loi sur le droit de vote et d'éligibilité des étrangers, et Sergio Coronado, député (EELV) des Français établis hors de France .

Monsieur le Président, généreuse, la République se doit de donner de nouveaux moyens d'expression à ceux qui prennent part, au quotidien, à la vie de la Cité, qui contribuent à ses ressources et qui respectent ses lois. Terre d'accueil, la France se doit de tenir compte des racines créées, par-delà la nationalité, par ceux qui y vivent depuis des années, parfois depuis des décennies. Pluriel, notre pays se doit de reconnaître un nouveau type de citoyenneté, qui ne soit pas uniquement le fruit de la nationalité.

L'extension du droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales aux étrangers non européens concer-nerait environ 2,3 millions d'étrangers, dont 1,8 million y résidant depuis plus de cinq ans. En 1981, François Mitterrand, alors candidat à l'élection présidentielle, la proposait déjà. En 2012, vous-même, à votre tour candidat, vous repreniez cet engagement à votre compte.

Ce droit est l'aboutissement du cheminement naturel de la démocratie. Il constitue également un facteur de renforcement de la cohésion sociale. Et il est susceptible d'avoir des effets positifs sur la participation électo-rale des enfants français de ces étrangers.

Son adoption permettrait enfin de mettre un terme à des asymétries choquantes entre les étrangers non eu-ropéens, qui sont parfois résidents de longue date sur le sol français, et les étrangers communautaires, dis-posant eux, sans condition de durée de résidence, du droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales.

Les étrangers qui y accéderaient ne pourraient pas exercer de fonctions exécutives au sein d'un conseil municipal et les conseillers municipaux étrangers élus ne pourraient pas participer à l'élection des sénateurs.

Ce droit, adopté en 2000 à l'Assemblée nationale, a été voté par le Sénat le 8 décembre 2011, un peu plus de deux mois après son basculement à gauche, le 25 septembre 2011. Ces prises de position parlementaires s'inscrivent dans le sillage des appels lancés régulièrement depuis les années 80 par des associations anti-racistes institutionnalisées, tels la Ligue des droits de l'homme (LDH) ou le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (Mrap), et de la mise en place, dans de nombreuses municipalités, de dispositifs d'association des résidents étrangers à la vie locale. Des vœux ont également été régulièrement adoptés, en faveur du droit de vote et d'éligibilité des étrangers dans les conseils municipaux, généraux et régionaux, dès 2001. Et des référendums locaux ont enfin été organisés, autorisant la participation des ressortissants étrangers. Sans oublier l'inscription de ce droit dans le programme de plusieurs partis de gauche.

Maintenant que la France a en vous un président de la République socialiste, il est temps de reprendre politi-quement en main le dossier et d'engager le processus de révision constitutionnelle.

Pour cela, l'option la plus favorable serait la préparation par le gouvernement d'un projet de loi, soumis aux deux chambres séparément, puis au Congrès (députés et sénateurs réunis). Pour que la révision constitu-tionnelle soit définitivement adoptée, elle devra emporter au moins les trois cinquièmes des voix du Congrès. Il risque pourtant d'en manquer une quarantaine. Lançons donc une campagne pour convaincre les élus hé-sitants. Allons chercher, au Parlement, les voix manquantes une par une. Montrons que la politique est aussi l'art de convaincre et que la démocratie ne peut que gagner à un tel combat.

Il ne serait pas raisonnable de reporter à 2014 l'éventuel octroi à nos résidents étrangers non européens d'un droit qu'ils attendent depuis si longtemps. Ils méritent de notre part ce geste fraternel, mais aussi utile à la société, ne serait-ce que par son caractère résolument inclusif en des temps où les replis religieux, ethniques, communau-taires se font de plus en plus visibles. Voter, c'est se responsabiliser et dire non à l'enfermement dans les marges.

Ensemble, député(e)s, sénateurs et sénatrices, élu(e)s de tous rangs, ministres, chef de gouvernement, et jusqu'au plus haut représentant de l'Etat que vous êtes, Monsieur le Président, faisons de notre conquête des voix une mission républicaine. Montrons que nous sommes encore capables de porter haut et fort nos valeurs de gauche pour une société du vivre ensemble. Parlementaires intellectuel(le)s, citoyen(ne)s, c'est aujourd'hui, dès maintenant, que nous avons le devoir de construire la France de demain. Nous comptons sur vous, Monsieur le Président.

**Le concert du 23 mai, place de la Bastille**

# CONCERT

pour le droit de vote des étrangers en 2014

AVEC LA PRÉSENCE DE

**TIKEN JAH FAKOLY**

**NEG' MARRONS**

**PASSI**

**HK ET LES SALTIMBANKS**

**WILLIAM BALDE**

**MAGGA // ROST**

**ARNO SANTAMARIA**

**STAND UP // HUMORISTES**

avec des interventions de personnalités

organisé par l'

**unef**  
le syndicat étudiant

avec

**Collectif  
Droit de vote  
2014**

à l'appel de 120 organisations  
(associations, syndicats et partis)

**23 MAI // 17H // ENTRÉE GRATUITE  
PLACE DE LA BASTILLE**



## **Concert gratuit à la Bastille : l'Unef et le collectif Droit de vote 2014 s'engagent pour le droit de vote des résidents étrangers**

Le 16 mai, François Hollande s'est engagé à présenter la question du droit de vote des étrangers au Parlement après les élections municipales. L'Unef et le collectif Droit de vote 2014 regrettent que les résidents étrangers ne puissent participer aux scrutins locaux de mars 2014.

Après trente ans d'annonces et de promesses, des acteurs majeurs de la société civile s'engagent pour faire du droit de vote et de l'éligibilité de tous les résidents sur le territoire français aux élections locales. A l'initiative de l'Unef et du collectif Droit de vote 2014<sup>(1)</sup>, artistes, humoristes, syndicalistes et militants associatifs et politiques se mobiliseront, place de la Bastille, le jeudi 23 mai, pour exiger l'ouverture de ce droit démocratique aux résidents extracommunautaires, dès 2014.

### **Une nécessité démocratique**

Près de deux millions et demi de résidents extracommunautaires vivent et travaillent dans des communes où ils participent à la vie citoyenne et paient des impôts. Parmi eux, il y a des responsables d'associations, des délégués de parents d'élèves, des délégués syndicaux... Ils ont les mêmes devoirs, s'engagent à respecter les mêmes règles que n'importe quels citoyens mais ils n'ont pas le même droit de choisir et d'agir.

A l'instar du droit d'associations reconnu après 1981 aux étrangers, qui n'a rien enlevé aux nationaux, l'obtention du droit de vote et d'éligibilité sera pour les étrangers un acte de reconnaissance de leur place dans la société. Il est temps de franchir une nouvelle étape pour l'élargissement du suffrage universel, la démocratie, la cohésion sociale et pour l'égalité des droits.

### **Pour une république ouverte et fraternelle, nous appelons le président de la République à respecter ses engagements électoraux**

Lors des dernières élections présidentielles, François Hollande s'était engagé devant les français à ouvrir le droit de vote aux étrangers dès les prochaines échéances électorales, avec sa proposition numéro 50. En décembre dernier, le Premier ministre réaffirmait sa détermination à rechercher une majorité à hauteur des trois cinquièmes du parlement pour engager cette réforme constitutionnelle. Aujourd'hui, cette initiative est reportée à une date ultérieure, sans plus de précision sur le calendrier. L'Unef et le collectif Droit de vote 2014 appellent le président de la République à respecter ses engagements électoraux.

Contre les discriminations, pour l'égalité, l'Unef et le collectif Droit de vote 2014 invitent l'ensemble des citoyens favorables à l'élargissement de la citoyenneté aux résidents étrangers, à se rassembler nombreux, le jeudi 23 mai, sur la place de la Bastille.

Nous appelons également à signer le plus massivement la pétition en faveur du droit de vote des étrangers dès 2014 sur : [www.droitdevote2014.org](http://www.droitdevote2014.org).

### **Une conférence de presse est organisée le mercredi 22 mai à 11 heures, au Bureau national de l'Unef, 112 Boulevard de la Villette, 75019 Paris.**

Se succéderont sur la scène de la Bastille : Tiken Jah Fakoly, Neg' Marrons, Passi, Hk et les Saltimbanks, William Balde, Magge, Rost, Arno Santamaria...

(1) Le collectif Droit de vote 2014 rassemble plus de 120 associations, syndicats et partis politiques.

# Discours lu sur scène par les organisations du collectif Droit de vote 2014

*Introduction d'Emmanuel Zemmour, président de l'Unef.*

## Partie 1 : Habiba Bigdade (LDH)

Merci d'être présent ce soir pour ce concert organisé par le collectif Droit de Vote 2014 et l'Unef. Le collectif Droit de vote 2014 rassemble plus de 120 organisations, comprenant associations, syndicats et partis politiques. Ensemble, elles ont engagé depuis six mois une action commune qui prend la forme d'une pétition adressée au président de la République afin qu'il engage le processus de modification constitutionnelle permettant d'instaurer le droit de vote et d'éligibilité des résidents et résidentes extracommunautaires aux élections municipales de 2014. Je vous invite à la signer soit sur papier auprès des personnes qui circulent sur la place soit sur votre portable en allant sur le site [www.droitdevote2014.org](http://www.droitdevote2014.org) car il y a urgence.

Urgence, car il y a trente ans, près de 100 000 personnes étaient rassemblées ici même, place de la Bastille, à l'occasion de la « Marche pour l'égalité et contre le racisme », appelée parfois « Marche des beurs » et qu'une des revendications des manifestants était déjà le droit de vote des résidents étrangers.

Urgence que le texte voté par l'Assemblée nationale en 2000 puis par le Sénat, le 8 décembre 2011, soit enfin proposé au Congrès pour son adoption. Ce texte commence par : « *Le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales est accordé aux étrangers non ressortissant de l'Union européenne résidant en France.* »

Urgence, car les promesses électorales faites depuis 1981, approuvées par des majorités d'électeurs à au moins quatre reprises, n'ont pas été tenues à ce jour. Les résidents étrangers extracommunautaires devront pouvoir voter lors des prochaines élections municipales de 2014 ! Le contrat passé avec la majorité des électeurs doit être tenu !

Urgence, encore, car la France est en retard ! Dix-sept pays sur vingt-sept de l'Union européenne ont déjà adopté des lois ouvrant le droit de vote des résidents étrangers. Soixante-cinq pays dans le monde ont déjà donné des droits politiques à leurs résidents étrangers.

Urgence, toujours, pour supprimer l'inégalité entre les résidents étrangers. Entre ceux, les Européens communautaires qui peuvent voter aux élections locales depuis 1998, et ceux issus des autres continents.

Urgence, enfin, pour la démocratie et le vivre ensemble, pour que tous les résidents de nos communes puissent participer également à ce temps fort et essentiel de la démocratie que sont les élections municipales.

Monsieur le président de la République, nous, Collectif Droit de vote 2014, nous vous demandons d'engager sans attendre le processus de révision constitutionnel permettant d'instaurer ce droit.

## Partie 2 : Mohamed Ben Saïd (collectif Droit de vote 2014)

Le combat pour le droit de vote des résidents étrangers a déjà une longue histoire et de nombreux étrangers ou associations d'étrangers y ont pris part.

En 1793, les constituants de la Révolution écrivaient ainsi l'article 4 de la Constitution :

« *Tout étranger âgé de 21 ans accompli, qui, domicilié en France depuis une année, y vit de son travail, ou acquiert une propriété, ou épouse une française, ou adopte un enfant, ou nourrit un vieillard, tout étranger enfin qui sera jugé par le corps législatif avoir bien mérité de l'Humanité, tout étranger est alors admis à l'exercice des Droits de citoyens français.* »

Ce texte doit nous servir d'exemple. Il rappelle le rêve et l'engagement de ceux qui ont aboli le pouvoir royal et détruit son symbole : la prison de la Bastille posée sur cette place.

Malheureusement cette constitution fut abolie deux ans plus tard et cet article ne fut jamais appliqué.

En 1871, la commune de Paris reconnaît les droits politiques pour tous, sans distinction de nationalité et se dote même de plusieurs élus étrangers. S'en souvenir ici au cœur du Paris révolutionnaire de la Commune, permet de nous inscrire dans la filiation de ces hommes et femmes qui avaient eu le courage de mettre en application la devise « Liberté, Égalité, Fraternité » pour tous.

En 1981, le droit de vote des étrangers est intégré dans les 110 propositions du candidat François Mitterrand qui sera élu président de la République.

Depuis, ce droit sera un thème constant dans les programmes des partis de gauche mais restera sans proposition concrète pendant de trop nombreuses années.

En 1998, le droit de vote et d'éligibilité est accordé aux étrangers membres de l'Union européenne. Il y aura désormais deux catégories d'étrangers, ceux qui ont des droits de citoyens reconnus et ceux qui n'ont toujours aucun droit politique parce qu'il sont issus de pays extérieurs à l'Europe. Cette inégalité est injuste et stigmatisante.

De nombreuses campagnes citoyennes seront menées à partir de la fin des années 1980 par des collectifs comme celui qui organise ce concert.

Ces campagnes intitulées au fil des années « J'y suis, j'y vote », « Même sol, même droits », ou encore « Votation citoyenne » rappellent inlassablement la nécessité et l'urgence d'ouvrir les droits politiques à tous les étrangers au nom de l'égalité républicaine.

La reconnaissance de la place des étrangers et de leur droit dans notre société a fait l'objet de nombreux combats depuis quarante ans avec l'appui des syndicats, des partis politiques de gauche et des associations de défense des droits et des libertés. Le droit syndical, l'éligibilité aux élections professionnelles, le regroupement familial, le droit d'association seront finalement obtenus pas à pas.

Mais il faut rappeler aussi avec amertume et avec colère que les parents des enfants d'immigrés qui manifestaient il y a trente ans sur cette même place de la Bastille, comme cela a déjà été rappelé, n'ont toujours pas le droit de voter.

Pourquoi se priver de l'apport de celles et ceux qui participent à part égale à la vie économique, culturelle, associative de nos cités. Le droit de vote pour tous les résidents est un impératif d'égalité et de justice.

Monsieur le président de la République, nous, collectif Droit de vote 2014, nous vous demandons d'engager sans attendre le processus de révision constitutionnel permettant d'instaurer ce droit.

### **Partie 3 : Cindy Léoni (SOS Racisme)**

Comme il vient d'être rappelé, ce combat pour le droit de vote, pour une citoyenneté de résidence est déjà ancien et une majorité de français l'apprécie quand le Sénat votait en 2011 ce projet de loi. Que faut-il faire, dire, chanter peut-être, pour être entendu afin que le droit de vote de tous les résidents aux élections locales soit enfin effectif ?

Car reconnaître le droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers ayant choisi la France comme pays d'accueil, répond non seulement à une exigence démocratique, mais également à un impératif d'égalité. Notre idéal républicain fondé sur l'égalité de tous les citoyens de la République, quelle que soit leur nationalité, ne souffre d'aucun compromis.

Reconnaitre ce droit, c'est non seulement signifier à tous les étrangers leur appartenance politique à la communauté française mais également leur permettre de participer pleinement à la vie citoyenne locale.

Reconnaitre ce droit, c'est accorder des droits politiques à tous ceux qui partagent une communauté de destin, quelque soit leur origine, comme cela existe déjà dans de nombreux pays.

Reconnaitre ce droit, c'est adresser une réponse citoyenne et républicaine en faveur de l'égalité des droits pour tous face aux tenants d'une France repliée sur elle-même, haineuse, et qui voudraient exclure du débat tous nos collègues, voisins et amis au motif qu'il sont nés quelque part... Et ailleurs bien évidemment.

Reconnaitre ce droit, c'est reconnaître l'apport plein et entier des étrangers au développement économique et culturel de la France.

Reconnaitre ces droits c'est accepter de partager le débat et les décisions sur les orientations de la vie de nos communes avec toutes celles et ceux qui participent à la vie économique, associative, sportive, syndicale et politique.

Monsieur le président de la République, nous, collectif Droit de vote 2014, nous vous demandons d'engager sans attendre le processus de révision constitutionnel permettant d'instaurer ce droit.

#### **Partie 4 : Dominique Adenot, maire de Champigny-sur-Marne, président de l'Anecr**

Donner le droit de vote aux étrangers aux élections locales sera une évolution importante pour notre société. Nous reconnaîtrons ainsi une citoyenneté dissociée de la nationalité en phase avec la réalité du monde actuel et comme c'est déjà le cas dans de nombreux pays.

Pouvons-nous continuer à ignorer la réalité et les effets de cette stigmatisation envers les étrangers non communautaires quand nous partageons transport et travail, engagement associatif et sportif, quand nous attendons côté à côté la sortie des enfants de nos écoles, quand nous nous retrouvons à débattre des mêmes questions dans les conseils de quartier ?

Ces femmes et ces hommes qui peuvent déjà voter et se présenter aux élections professionnelles, scolaires, associatives et syndicales doivent pouvoir participer au temps démocratique que représentent les élections municipales.

Lentement, trop lentement, la société française évolue et a ouvert un certains nombres de droits aux étrangers. Mais aujourd'hui il faut aller plus vite et plus loin.

Il faut faire de tous les résidents des citoyens à part entière, et ne pas laisser de côté une partie des habitants de nos communes au motif qu'ils seraient nés ailleurs.

Ce combat pour le droit de vote des résidants étrangers est un enjeu important pour l'avenir de notre société, de nos communes. Nous avons tous à y gagner en partageant, ensemble, les questions qui se posent là où nous vivons.

Sinon nous accepterons de conserver dans notre communauté de destin des sous-citoyens, spectateurs du débat politique alors qu'ils sont des acteurs à part entière de la vie de nos cités. Cela est injuste et cela est dangereux.

Des avancés ont été faites depuis le début de ce siècle.

En avril 2000, comme cela a déjà été rappelé, l'Assemblée nationale a adopté une proposition de loi pour le droit de vote des étrangers.

Onze ans plus tard, le Sénat, fraîchement passé à gauche pour la première fois sous la V<sup>e</sup> République, adopte le texte voté auparavant à l'Assemblée nationale.

Il y a un an, François Hollande écrivait dans son 50<sup>e</sup> engagement : « *J'accorderai le droit de vote aux élections locales aux étrangers résidant en France depuis 5 ans.* »

Alors, tout serait-il enfin réglé ? Certainement pas, car la Constitution doit être modifiée comme elle le fut pour le droit de vote des étrangers communautaire en 1998.

Et aujourd'hui il nous faut le constater, rien n'a encore été fait pour cela. Les étrangers non communautaires doivent pouvoir voter aux prochaines élections municipales de 2014.

Comme le chante si bien HK et les Saltimbanks présent ce soir « ***On lâche rien !*** ».

Nous allons demander au président de s'engager sur un calendrier précis de révision de la Constitution.

Pour cela, nous avons besoin de vous, de faire entendre haut et fort les voix de celles et ceux qui pensent que le droit de vote de tous les résidents aux élections locales est un impératif d'égalité et de démocratie.

**Aidez-nous ! Signer, faites signer la pétition ! Merci d'avance.**

# Des mobilisations en France

A l'initiative des organisations qui composent le collectif Droit de vote 2014, et des nombreux collectifs locaux qui se sont constitués au cours de la campagne, de nombreux évènements ont eu lieu partout en France, en 2013 :

- Rencontre citoyenne organisée par la fédération LDH de Picardie, à Amiens, le 12 janvier.
- Rencontre-débat organisée par la section LDH de Paris 19-20, à Paris, le 17 janvier.
- Réunion publique organisée par le collectif D'ailleurs nous sommes d'ici, à Poitiers, le 23 janvier.
- Réunion publique organisée par la fédération LDH des Yvelines, à Mantes-la-Jolie, le 25 janvier.
- Réunion publique organisée par la section LDH de Montreuil, à Montreuil, le 6 février.
- Réunion publique organisée par la section LDH de Gérardmer, à Gérardmer, le 8 février.
- Réunion publique organisée par le Front de gauche, à Vénissieux, le 14 février.
- Débat public et contradictoire organisé par le collectif départemental Droit de vote 2014 de Charente-Maritime, à Villeneuve-les-Salines, le 15 février.
- Débat organisé par la section LDH de Tourcoing, à Tourcoing, le 15 février.
- Réunion publique co-organisée par plusieurs organisations locales (EELV, La Cimade, LDH, Mrap, NPA, PG), à Valence, le 21 février.
- Réunion publique organisée par le collectif local de Paris 18, à Paris, le 28 février.
- Débat public organisé par le PRG, à Aulnay-sous-Bois, le 28 février.
- Réunion publique organisée par le collectif local d'Abbeville, à Abbeville, le 8 mars.
- Café-débat organisé par la section LDH de Montreuil, à Montreuil, le 15 mars.
- Débat organisé par le Comité du Rhône pour le droit de vote des étrangers, à Lyon, le 15 mars.
- Soirée festive co-organisée par les antennes locales de la LDH et d'EELV, à Toulouse, le 18 mars.
- Conférence de presse en présence de parlementaires organisée par le collectif local des Hauts-de-Seine, à l'Assemblée nationale, le 18 mars.
- Conférence-débat organisée par la section LDH Yonne-Nord, à Sens, le 19 mars.
- Débat organisé par le collectif local de Paris 10, à Paris, le 20 mars.
- Rencontre-débat co-organisée par la ville de Grenoble, SOS Racisme, la LDH et le Conseil consultatif des résidents étrangers de Grenoble (Ccreg), à Grenoble, le 20 mars.
- Réunion publique organisée par la section LDH d'Avranches, à Avranches, le 21 mars.
- Rassemblement festif organisé par le collectif local d'Aubervilliers, à Aubervilliers, le 22 mars.
- Meeting unitaire co-organisé par le PRG, la LDH et SOS Racisme, à Bordeaux, le 22 mars.
- Réunion publique organisée par le collectif local de Nanterre, à Nanterre, le 22 mars.
- Pique-nique républicain co-organisé par le Ccreg, la LDH et SOS Racisme de l'Isère, à Paris, le 23 mars.
- Rencontre, exposition et projection-débat organisés par la section LDH du Havre, à Tourneville, le 23 mars.
- Conférence-débat organisée par la section LDH de Quimper, à Quimper, le 25 mars.
- Réunion publique co-organisée par la section LDH de Toulouse et EELV, à Toulouse, le 26 mars.
- Conférence-débat organisée par le collectif local des Hauts-de-Seine, à Malakoff, le 26 mars.
- Soirée-débat organisée par le collectif bisontin, à Besançon, le 26 mars.
- Assemblée citoyenne organisée par le Front de gauche, à La Courneuve, le 28 mars.
- Débat contradictoire organisé par le Comité du Rhône pour le droit de vote des étrangers, à Lyon, le 28 mars.
- Débat co-organisé par plusieurs organisations du Val-de-Marne (associations, syndicats, partis politiques et collectifs locaux), à Créteil, le 28 mars.
- Conférence-débat organisée par le PRG, à Agen, le 28 mars.
- Conférence-débat organisée par la section LDH d'Evry, en partenariat avec le Forum social mondial, à Evry, le 29 mars.
- Rencontre-débat organisée par la section LDH de Saint-Denis, à Saint-Denis, le 29 mars.

- Conférence-débat organisée par la section LDH d'Orsay, à Orsay, le 4 avril.
- Lâcher de ballons co-organisé par le Ccreg, la LDH et SOS Racisme de l'Isère, à Grenoble, le 6 avril.
- Rencontre citoyenne organisée par la section LDH de Beauvais, à Beauvais, le 9 avril.
- Débat citoyen organisé par le collectif local de Paris 12, à Paris, le 9 avril.
- Soirée-débat organisée par la section LDH de Paris 8-17, à Paris, le 11 avril.
- Réunion-débat organisée par la section LDH de Saint-Etienne, à Saint-Etienne, le 11 avril.
- Débat citoyen organisé par la section LDH de Roanne, à Roanne, le 12 avril.
- Théâtre-forum organisé par la section LDH de Montreuil, à Montreuil, le 12 avril.
- Débat organisé par le comité de Basse-Normandie de SOS Racisme, le 17 avril.
- Réunion publique organisée par la section LDH d'Uzès, à Uzès, le 19 avril.
- Rassemblement pour une présence silencieuse lors de la commémoration du 8 Mai, pour demander le droit de vote et d'éligibilité pour les résidents étrangers, dans le Finistère, le 8 mai.
- Rencontre-débat organisée par la section LDH de Paris 19-20, en partenariat avec la mairie du 19<sup>e</sup> arrondissement, à Paris, le 13 mai.
- Conférence-débat organisée par le PRG, à Montpellier, le 28 mai.
- Conférence-débat organisée par la section LDH d'Annecy, à Annecy, le 29 mai.
- Réunion publique organisée par le PRG, à Blois, le 31 mai.
- Soirée-débat organisée par le collectif local de Seine-et-Marne, à Melun, le 12 juin.
- Débat organisé par le collectif corrézien, à Tulle, le 15 juin.
- Conférence-débat organisée par la section LDH de Nîmes, à Nîmes, le 19 juin.
- Concert-débat organisé par le collectif local de Paris 18, à Paris, le 25 juin.
- Rencontre-débat organisée par la section LDH de Paris 14-6, à Paris, le 28 juin.
- Réunion publique organisée par le collectif local d'Asnières, le 27 novembre.
- Soirée-débat organisée par la section LDH de Martel-Haut-Quercy, le 28 novembre.
- Soirée-débat organisée par la section LDH de Morlaix, à Morlaix, le 30 novembre.
- Soirée-débat organisée par la section LDH de Rouen, à Rouen, le 11 décembre.

*Liste non exhaustive.*

# La cérémonie symbolique du 24 juin 2013

*Lettre d'Esther Benbassa, sénatrice du Val-de-Marne, et de Sergio Coronado, député des Français établis hors de France, au sujet d'un octroi symbolique du droit de vote aux étrangers au Palais du Luxembourg.*

Madame, Monsieur,

Le 4 décembre 2012, nous publiions, par voie de presse et sur Internet, une lettre ouverte à François Hollande, président de la République, en faveur de l'instauration du droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers non communautaires aux élections locales. Cette lettre était signée par 50 personnalités : 25 députés et sénateurs et 25 intellectuels. Depuis, près de 3500 personnes se sont jointes à notre appel.

Ce droit, adopté en 2000 à l'Assemblée nationale, a été voté par le Sénat, le 8 décembre 2011. Ces deux votes se sont inscrits dans le sillage d'appels lancés depuis les années 1980 par les associations. Dans de nombreuses municipalités, des dispositifs d'association des résidents étrangers à la vie locale ont été mis en place. Des voeux ont également été régulièrement adoptés, dès 2001, en faveur de ce droit, dans des conseils municipaux, généraux et régionaux. Des référendums locaux ont enfin été organisés, autorisant la participation des ressortissants étrangers.

L'idée, si elle est traditionnellement portée par la gauche, ne l'a pas été seulement par elle. A droite et au centre, des voix se sont périodiquement fait entendre pour la soutenir. Nous sommes convaincus qu'elle peut réunir, par-delà les clivages politiques traditionnels, une large majorité de citoyens et de citoyennes attachés à une extension et à un affermissement du champ de notre pratique démocratique.

Le 16 mai dernier, le Président Hollande s'est engagé, lors de sa conférence de presse, à présenter un texte au Parlement après les élections municipales de 2014.

Dans un esprit d'unité, et parce que nous appelons de nos voeux la mise en oeuvre de ce projet généreux et parfaitement conforme à l'esprit de notre tradition républicaine, nous vous proposons de venir en débattre, le 24 juin, à 16 heures, au Palais du Luxembourg, salle Clemenceau.

Députés, sénateurs, eurodéputés, élus municipaux, conseillers régionaux, conseillers généraux concernés, nous nous réunirons ainsi en une sorte de « congrès ». Toutes les sensibilités politiques sont évidemment les bienvenues. A l'issue de nos échanges, nous procèderons à un vote qui, pour symbolique qu'il sera, n'en revêtira pas moins une réelle solennité. Les associatifs seront les bienvenus.

Ainsi les citoyens et citoyennes sauront-ils que, ni l'exécutif ni les élus n'ont oublié cette promesse.

Si vous souhaitez participer à cet événement, et y défendre publiquement cette cause, faites-le nous savoir sans tarder. Et nous reviendrons très vite vers vous pour vous préciser le programme et les modalités de notre rencontre.

Dans l'espérance d'avoir très bientôt le plaisir de vous accueillir au Sénat et avec nos cordiales salutations,

Esther Benbassa, sénatrice du Val-de-Marne  
Sergio Coronado, député des Français établis hors de France

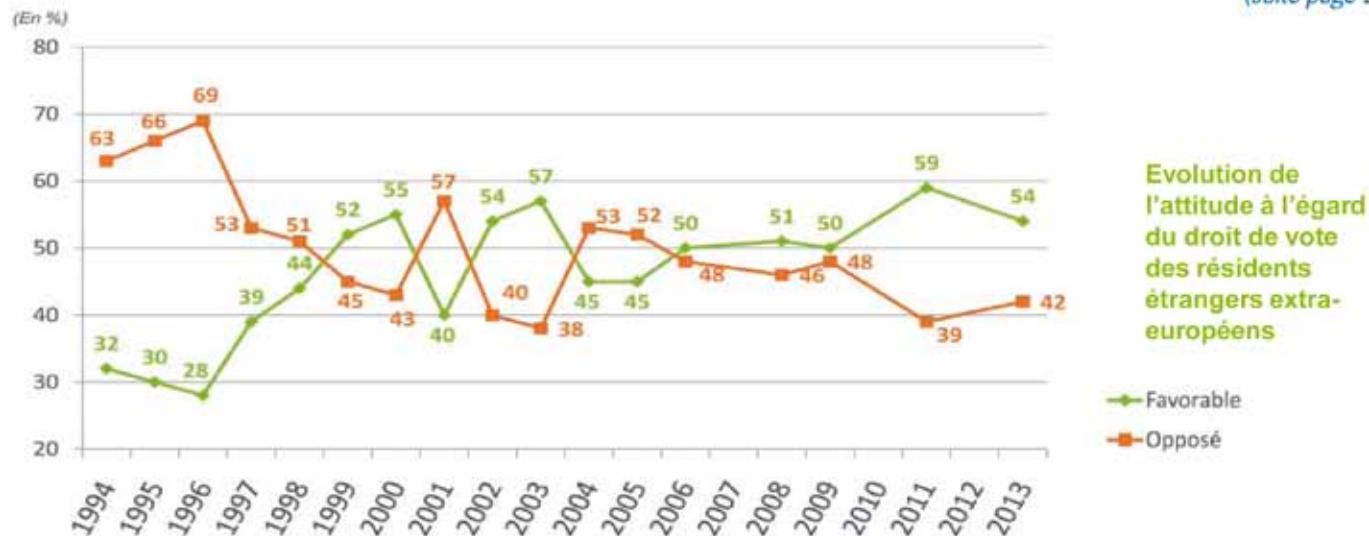
# Le dernier sondage de La Lettre de la citoyenneté

17<sup>e</sup> sondage annuel de *La Lettre de la citoyenneté*

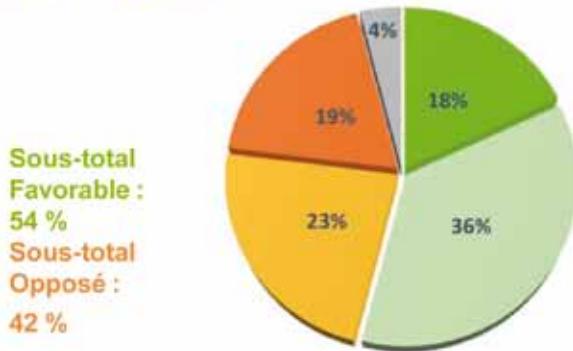
## Les français sont toujours favorables au droit de vote des étrangers

Les résultats du sondage réalisé par Harris Interactive pour *La Lettre*, quelques jours après l'annonce par le président de la République du report, après les municipales de 2014, du vote des étrangers aux élections communales, sont clairs : les Français restent majoritairement favorables au droit de vote des étrangers non communautaires aux élections municipales et européennes, à l'égalité des droits politiques entre les ressortissants de l'Union européenne et les autres étrangers. Certes ils sont moins favorables qu'ils ne l'étaient en 2011, année où le score des avis favorables a atteint un

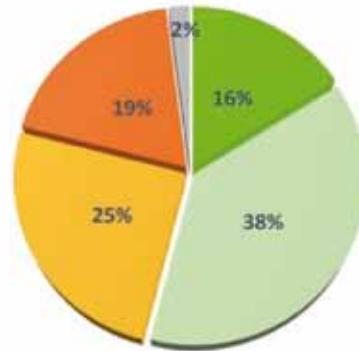
(suite page 2)



Attitude à l'égard du droit de vote des résidents étrangers non-membres de l'UE aux élections municipales et européennes



Attitude à l'égard du droit de vote des étrangers non-membres de l'UE à l'ensemble des élections locales



■ Très favorable ■ Assez favorable ■ Assez opposé ■ Très opposé ■ Ne se prononce pas

Voir en page 4 le libellé exact des questions posées, les résultats détaillés ainsi que la méthodologie d'enquête.

## 17<sup>e</sup> sondage annuel de *La Lettre de la citoyenneté* : résultats détaillés

Les chiffres sur fond vert sont ceux qui apparaissent le plus significativement au-dessus du chiffre obtenu auprès de l'ensemble de la population interrogée tandis que les chiffres sur fond orange sont ceux qui apparaissent le plus significativement en dessous.

Sondage réalisé par Harris Interactive par téléphone du 17 au 20 mai 2013 auprès d'un échantillon national représentatif de 979 personnes.

	Total	Sexe		Âge						CSF de l'intervenante(s)										Niveau de diplôme		
		Un homme	Une femme	18 - 24 ans	25 - 34 ans	35 - 49 ans	50 - 64 ans	65 ans et plus	CSP+	Dont : Cadres et professions intellectuelles supérieures	Dont : Professions intermédiaires	CSP-	Dont : Employés	Dont : Ouvriers	Inactifs	Dont : Retraités	Aucun diplôme / Certificat d'Etudes primaire	BEP/C - Brevet des collèges	CAP / BEP	BAC	BAC + 2 et plus	

Les étrangers des pays de l'Union européenne résidant en France ont désormais le droit de vote aux élections municipales et européennes. Personnellement, seriez-vous très favorable, assez favorable, assez opposé ou très opposé à l'extension du droit de vote pour les élections municipales et européennes aux résidents étrangers non-membres de l'Union européenne vivant en France ?

ST Favorable	54%	55%	54%	70%	59%	56%	53%	42%	55%	57%	56%	55%	55%	54%	53%	44%	50%	53%	51%	47%	62%	
Très favorable	18%	21%	14%	17%	21%	17%	21%	13%	23%	25%	20%	15%	15%	15%	16%	15%	16%	13%	12%	15%	24%	
Assez favorable	36%	34%	39%	53%	37%	39%	33%	29%	32%	32%	36%	40%	40%	39%	37%	30%	34%	40%	39%	33%	38%	
ST Opposé	42%	42%	42%	25%	41%	42%	43%	52%	42%	42%	42%	42%	42%	43%	43%	43%	51%	42%	41%	46%	49%	36%
Assez opposé	23%	19%	26%	14%	28%	22%	19%	30%	21%	17%	21%	22%	24%	20%	25%	26%	19%	23%	24%	32%	17%	
Très opposé	19%	23%	16%	12%	13%	20%	24%	23%	20%	25%	21%	20%	18%	23%	18%	25%	24%	17%	22%	17%	18%	
Ne se prononce pas	4%	3%	4%	5%	1%	3%	4%	6%	3%	1%	2%	3%	3%	3%	4%	5%	8%	6%	3%	4%	2%	

Vous personnellement, seriez-vous très favorable, assez favorable, assez opposé ou très opposé à ce que tous les étrangers vivant en France aient le droit de vote à toutes les élections locales, c'est-à-dire aux élections municipales, cantonales et régionales ?

ST Favorable	54%	54%	53%	68%	60%	57%	51%	40%	50%	50%	50%	50%	59%	58%	59%	52%	42%	45%	61%	52%	53%	56%
Très favorable	16%	18%	14%	21%	22%	13%	17%	10%	19%	18%	20%	15%	16%	13%	14%	13%	10%	11%	13%	12%	23%	
Assez favorable	38%	36%	40%	47%	38%	43%	35%	30%	31%	32%	30%	41%	42%	46%	38%	30%	35%	50%	39%	41%	33%	
ST Opposé	44%	44%	44%	29%	39%	41%	47%	47%	57%	46%	48%	46%	39%	39%	47%	54%	49%	37%	47%	46%	46%	42%
Assez opposé	25%	22%	28%	18%	27%	21%	21%	38%	24%	23%	27%	21%	19%	23%	29%	32%	27%	21%	28%	27%	22%	
Très opposé	19%	22%	16%	12%	12%	20%	26%	19%	23%	25%	19%	18%	20%	16%	17%	22%	22%	16%	19%	18%	20%	
Ne se prononce pas	2%	2%	3%	3%	1%	3%	2%	3%	3%	1%	4%	2%	2%	2%	3%	6%	2%	1%	1%	3%		

	Total	Présentation politique																		Catégories d'agglomération		
		ST Extrême-Gauche et Gauche	ST Extrême-Gauche (*)	ST Gauche	Le Front de Gauche	Le Parti Socialiste	Europe Ecologie Les Verts	Le MoDem	ST Extrême-Droite et Droite	ST Droite	Union des Délinquants Indépendants (UDI) (*)	LUMP	Le Front National	Sans préférence partisane	Moins de 2 000 habitants	De 2 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 99 000 habitants	100 000 habitants et plus	Agglomération parisienne			

Les étrangers des pays de l'Union européenne résidant en France ont désormais le droit de vote aux élections municipales et européennes. Personnellement, seriez-vous très favorable, assez favorable, assez opposé ou très opposé à l'extension du droit de vote pour les élections municipales et européennes aux résidents étrangers non-membres de l'Union européenne vivant en France ?

ST Favorable	54%	71%	70%	71%	68%	72%	72%	60%	37%	38%	39%	37%	33%	43%	46%	51%	58%	58%	60%
Très favorable	18%	26%	16%	30%	31%	32%	19%	20%	8%	8%	9%	7%	9%	9%	11%	21%	18%	21%	18%
Assez favorable	36%	43%	53%	41%	36%	40%	53%	39%	29%	31%	30%	30%	24%	34%	35%	31%	40%	37%	42%
ST Opposé	42%	27%	30%	27%	31%	25%	26%	40%	62%	60%	61%	63%	67%	48%	50%	46%	38%	39%	35%
Assez opposé	23%	18%	20%	18%	18%	17%	17%	22%	25%	25%	20%	27%	23%	32%	30%	26%	21%	18%	19%
Très opposé	19%	9%	10%	9%	14%	8%	8%	18%	37%	34%	41%	36%	44%	16%	20%	20%	17%	21%	16%
Ne se prononce pas	4%	2%	-	2%	1%	3%	2%	-	1%	2%	-	1%	-	9%	4%	3%	4%	3%	5%

Vous personnellement, seriez-vous très favorable, assez favorable, assez opposé ou très opposé à ce que tous les étrangers vivant en France aient le droit de vote à toutes les élections locales, c'est-à-dire aux élections municipales, cantonales et régionales ?

	Total	Présentation politique																		Catégories d'agglomération		
		ST Extrême-Gauche et Gauche	ST Extrême-Gauche (*)	ST Gauche	Le Front de Gauche	Le Parti Socialiste	Europe Ecologie Les Verts	Le MoDem	ST Extrême-Droite et Droite	ST Droite	Union des Délinquants Indépendants (UDI) (*)	LUMP	Le Front National	Sans préférence partisane	Moins de 2 000 habitants	De 2 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 99 000 habitants	100 000 habitants et plus	Agglomération parisienne			

Les étrangers des pays de l'Union européenne résidant en France ont désormais le droit de vote aux élections municipales et européennes. Personnellement, seriez-vous très favorable, assez favorable, assez opposé ou très opposé à l'extension du droit de vote pour les élections municipales et européennes aux résidents étrangers non-membres de l'Union européenne vivant en France ?

## Communiqué du collectif « Droit de vote 2014 »

Paris, le 21 mars 2013

### **Le droit de vote des étrangers aux élections locales dès 2014 : c'est important pour le « vivre ensemble » et la démocratie, c'est bon pour la République !**

Le droit de vote et d'éligibilité des étrangers aux élections municipales ne figure pas dans les projets de loi constitutionnelle présentés au Conseil des ministres du 13 mars. Le collectif « Droit de vote 2014 » veut croire qu'il ne s'agit pas d'un abandon mais d'un simple délai de réflexion que se donnent le président de la République et le gouvernement.

Puisqu'il s'agit d'une modification constitutionnelle, la barre est haute à franchir. Avoir les trois cinquièmes des voix au Parlement réuni en congrès suppose que tous les efforts soient faits pour y parvenir. Le collectif « Droit de vote 2014 » considère que le temps du débat de conviction n'est pas révolu et qu'il convient de mettre les parlementaires devant leurs responsabilités : elles et ils ont le choix entre continuer à exclure de la citoyenneté une partie des résidents de nos communes, ou envoyer un message de reconnaissance et de dignité, message qui doit concrétiser cet enjeu de cohésion sociale et d'élargissement de la démocratie.

Le collectif « Droit de vote 2014 », qui regroupe plus de cent vingt organisations (associations, syndicats, partis politiques), va accentuer sa mobilisation auprès de la population et des parlementaires :

- il appelle tous les collectifs locaux à continuer la mobilisation, en particulier le week-end du 6-7 avril, et à faire signer massivement la pétition – [www.droitdevote2014.org](http://www.droitdevote2014.org) – qui réunit déjà plus de quarante mille signatures ;

- il demande instamment au président de la République et au Premier ministre d'engager, dans les prochaines semaines, la procédure de révision constitutionnelle permettant aux étrangers non communautaires de voter et d'être élus aux municipales de 2014.

Ne pas engager cette procédure serait non seulement ne pas honorer le programme politique sur lequel le candidat s'est engagé, mais aussi une faute politique qui marquerait négativement le quinquennat.



## Communiqué LDH

Niort, le 18 mai 2013

### **Les résidents étrangers voteront aux élections municipales de 2020... Chiche, monsieur le Président !**

Mauvaise nouvelle : après trente-deux ans de débat, tous les résidents étrangers devaient pouvoir voter aux élections municipales de mars 2014. Et ainsi avoir le droit, comme tous les citoyens français et européens, de donner leurs points de vue sur l'élection du maire et la gestion des affaires courantes de la commune où ils résident. Mais le président de la République a décidé qu'il n'y aurait pas, en 2013, de révision de la Constitution pour le permettre.

Bonne nouvelle : après six mois de silence, le président de la République annonce qu'il présentera au Parlement, après les élections municipales de mars 2014, un projet de loi constitutionnelle pour accorder le droit de vote aux étrangers non communautaires aux élections locales.

Alors, bonne ou mauvaise nouvelle ? Comme l'affirme la sagesse populaire, « il n'y a pas d'amour, il n'y a que des preuves d'amour ». Le président de la République et son Premier ministre doivent donc s'engager sur un calendrier précis d'élaboration du projet constitutionnel et de sa présentation devant les Assemblées, puis devant le Congrès.

Nous voulons que toutes les conditions soient réunies pour permettre le débat citoyen nécessaire et pour créer les moyens d'aboutir à un accord capable de dégager une majorité qualifiée au Congrès.

Il faut donc que ces engagements soient rendus publics avant le début de la campagne des municipales de mars 2014 pour que le Congrès soit réuni, au plus tard, en juillet 2014.

Trente ans après la « Marche pour l'égalité et contre le racisme », qui portait déjà cette revendication, la Ligue des droits de l'Homme réaffirme que l'on peut gagner et qu'il est urgent de donner un signe fort à tous les citoyens, pour l'égalité des droits.

Le droit de vote et d'éligibilité de tous les résidents étrangers aux élections locales, c'est la démocratie, c'est la République !

# **La lettre ouverte adressée au président de la République**

Paris, le 11 juillet 2013

Monsieur le Président,

Nous vous avons écrit le 7 novembre 2012 pour vous demander de ne pas céder aux pressions de la droite et de l'extrême droite, et de maintenir votre engagement en faveur du droit de vote des résidents non communautaires aux élections municipales.

Le collectif Droit de vote 2014 a été créé en décembre 2012. Il rassemble à ce jour cent vingt organisations qui ont lancé une pétition vous demandant « d'engager le processus de révision constitutionnelle permettant d'instaurer le droit de vote et d'éligibilité pour nos concitoyen(ne)s résident(e)s aux élections locales dès les municipales de 2014 ».

Pendant plus de six mois, les militants de ces organisations ont organisé plusieurs dizaines de réunions publiques en France, fait signer la pétition et rencontré de nombreux parlementaires pour convaincre les plus hésitants d'entre eux. Nous avons également organisé, le 23 mai, un concert place de la Bastille devant plus de dix mille jeunes autour du droit de vote des résidents extracommunautaires aux élections locales.

C'est de cette même place que partait, le 3 décembre 1983, le défilé final de la Marche de l'égalité et contre le racisme qui rassembla cent mille personnes, et dont une des revendications était déjà le droit de vote des résidents étrangers.

Monsieur le Président, il y a urgence à agir car les promesses faites depuis 1981 et approuvées par des majorités d'électeurs à quatre reprises n'ont pas été tenues. Cela entame la confiance entre les citoyens et leurs élus.

Il y a urgence à agir car la France est en retard. Dix-sept pays sur vingt-huit de l'Union européenne accordent déjà des droits politiques à leurs résidents étrangers non communautaires. Soixante-trois pays dans le monde se sont engagés dans cette voie, pour une démocratie plus juste.

Il y a urgence à agir pour la démocratie et le vivre ensemble afin que tous les résidents, acteurs de la vie économique, associative et sportive de nos communes puissent participer également à ce temps fort et essentiel de la démocratie que sont les élections municipales.

Il y a urgence à agir, enfin, car un projet de loi pour cette réforme constitutionnelle a déjà été voté majoritairement à deux reprises par la représentation nationale : à l'Assemblée nationale en 2000, puis au Sénat en décembre 2011. La majorité actuelle dans les deux assemblées vous donne les moyens d'agir vite afin de réunir toutes les forces en faveur d'une démocratie plus juste et d'obtenir une majorité qualifiée au Congrès.

Vous avez annoncé, lors de votre conférence de presse du 16 mai, que vous présenterez devant les assemblées un projet de loi constitutionnelle pour le droit de vote des résidents étrangers aux élections locales après les élections municipales de mars 2014. En tout état de cause, cela ne pourra se faire qu'avant les sénatoriales de septembre 2014.

Nous regrettons de constater que les résidents étrangers ne pourront pas voter lors des prochaines élections de mars 2014. Mais nous prenons acte de votre engagement et nous n'aurons de cesse de vous le rappeler. Nous prendrons toute notre place dans les débats à venir pour défendre l'élargissement de ce droit qui, comme il est écrit dans la réponse à notre courrier du 7 novembre, vous apparaît « tout à la fois comme une nécessité et une mesure de justice ».

Monsieur le Président de la République, nous souhaiterions vous rencontrer pour déposer la pétition et vous demander un calendrier précis concernant le processus à engager. En effet, l'attente est grande sur ce sujet, comme nous avons pu le vérifier depuis sept mois auprès des élus locaux et des parlementaires, mais aussi auprès des résidents de nos communes.

Vous comprendrez, Monsieur le Président de la République, que nous rendions publique cette lettre.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez au présent courrier, nous vous prions de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre très haute considération.

Pour le collectif Droit de vote 2014 :

Vincent Rebérioux, Ligue des droits de l'Homme (LDH)

Cindy Léoni, SOS Racisme

Michel Butez, Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (Mrap)

Mohamed Ben Saïd, Fédération des Tunisiens pour une citoyenneté des deux rives (FTCR)

Emmanuel Zemmour, Union nationale des étudiants de France (Unef)

François Sauterey, Fédération syndicale unitaire (FSU)

Bernard Delemotte, Lettre de la citoyenneté

# **Infos - Contacts**

**Collectif Droit de vote 2014**

Tél. 01 56 55 51 08

[secretariat@droitdevote2014.org](mailto:secretariat@droitdevote2014.org)

**[www.droitdevote2014.org](http://www.droitdevote2014.org)**